



TARIFS DES INTERVENTIONS (Tarifs toutes taxes comprises fixés par l'arrêté du 3 septembre 2019 publié au journal officiel le 18 septembre 2019)

Type d'intervention	Véhicule dont le poids est inférieur ou égal à 1,8 tonne	
	Forfait en euros TTC	
	(1) Forfait de base	(2) Forfait majoré
Dépannage sur place (forfait)	130,06 €	195,09 €
Dépannage sur aire de repos ou de services après remorquage (forfait)	130,06 €	195,09 €
Remorquage jusqu'à l'atelier dépanneur (forfait)	130,06 €	195,09 €
Remorquage en un lieu choisi par le client dans la limite de 5 kms après la sortie de l'autoroute. Les kilomètres supplémentaires sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise. (forfait)	130,06 €	195,09 €
Type d'intervention	Véhicule dont le poids est supérieur à 1,8 tonne et inférieur à 3,5 tonnes	
	Forfait en euros TTC	
	(1) Forfait de base	(2) Forfait majoré
Dépannage sur place (forfait)	130,06 €	195,09 €
Dépannage sur aire de repos ou de services après remorquage (forfait)	160,82 €	241,23 €
Remorquage jusqu'à l'atelier dépanneur (forfait)	160,82 €	241,23 €
Remorquage en un lieu choisi par le client dans la limite de 5 kms après la sortie de l'autoroute. Les kilomètres supplémentaires sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise. (forfait)	160,82 €	241,23 €
(1) Forfait de base : applicable pour tous les appels des automobilistes effectués du lundi au vendredi, entre 8 h 00 et 18 h 00		
(2) Forfait majoré : (forfait de base majoré de 50 %) : applicable pour les appels des automobilistes effectués entre 18 h 00 et 8 h 00, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés		
Véhicule dont le poids total est égal ou supérieur à 3,5 T	Les tarifs sont librement déterminés par les dépanneurs agréés	